commissaire aux comptes

SEC HEMBERT

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ORIGINAL

ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association

Siège social : 18, rue Charles Fourier

75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1ier janvier au 31 décembre 2021

22 avenue Trudaine 75009 PARIS – Tel : 01-42-81-93-02 E-mail : cabinet@sec-hembert.com
SAS au capital de 100.000 € - RCS Paris 434 520 540 – SIRET 434 520 540 00023 – APE : 6920Z

commissaire aux comptes

SEC HEMBERT
Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN

Association
Siège social : 18, rue Charles Fourier
75013 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1ier janvier au 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ŒUVRES DE LA MIE DE PAIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

22 avenue Trudaine 75009 PARIS – Tel : 01-42-81-93-02 E-mail : cabinet@sec-hembert.com
SAS au capital de 100.000 € - RCS Paris 434 520 540 – SIRET 434 520 540 00023 – APE : 6920Z

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Les comptes de l'association font apparaître un solde de caisse, supérieur de 32.771 euros à celui résultant de l'inventaire du numéraire. Les travaux d'inventaire n'ayant pas permis de terminer l'explication de cet écart, il a été décidé de comptabiliser une dotation aux provisions pour risques et charges d'un montant équivalent. Ladite provision est inscrite au passif du bilan. Il en résulte une neutralisation de cette non-valeur apparente.

Au jour du présent rapport, l'association :

- ✓ poursuit ses investigations pour régulariser la situation
- ✓ doit mettre en place de nouvelles procédures pour renforcer le contrôle interne du cycle « Trésorerie espèces »

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1ier janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve » nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites

de manière appropriée dans la note 8 de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
A l'exception du point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Le rapport est daté de ce jour pour collecter jusqu'au dernier moment les éléments probants à l'expression de l'opinion.

Paris, le 4 juillet 2022

SEC HEMBERT
Représentée par son Président

22 avenue Trudaine 75009 PARIS – Tel : 01-42-81-93-02 E-mail : cabinet@sec-hembert.com
SAS au capital de 100.000 € - RCS Paris 434 520 540 – SIRET 434 520 540 00023 – APE : 6920Z

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Présentation Générale

Les comptes annuels des œuvres de la mie de pain comprennent :

- **Le bilan** qui représente la situation patrimoniale de l'association les œuvres de la mie de pain ;
- **Le compte de résultat** qui regroupe les produits et les charges de l'exercice selon leur nature ;
- **L'annexe** qui complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat dont notamment :
  - **le compte de résultat par origine et destination** (CROD) et son annexe ;
  - **le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public** (CER).

ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :	**827 112**	**184 584**	**642 528**	**639 680**
Frais d'établissement	*0*	*0*	0	*0*
Frais de recherche et de développement	*0*	*0*	0	*0*
Donations temporaires d'usufruit	*0*	*0*	0	*0*
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	*827 112*	*184 584*	642 528	*639 680*
Immobilisations incorporelles en cours	*0*	*0*	0	*0*
Avances et acomptes	*0*	*0*	0	*0*
Immobilisations corporelles :	***15 858 888***	***8 400 434***	**7 458 454**	***7 871 717***
Terrains	*0*	*0*	0	*0*
Constructions	*13 656 000*	*7 029 449*	6 626 551	*6 959 013*
Installations techniques, matériel et outillage industriels	*991 019*	*865 134*	125 885	*176 196*
Immobilisations corporelles en cours	*0*	*0*	0	*0*
Autres immobilisations corporelles	*726 994*	*505 851*	221 144	*251 633*
Avances et acomptes	*0*	*0*	0	*0*
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	*484 875*	*0*	484 875	*484 875*
Immobilisations financières :	**255 459**	**0**	**255 459**	**135 459**
Participations et Créances rattachées	*0*	*0*	0	*0*
Autres titres immobilisés	*0*	*0*	0	*0*
Prêts	*0*	*0*	0	*0*
Autres immobilisations financières	*255 459*	*0*	255 459	*135 459*
Total I	16 941 459	8 585 018	8 356 441	8 646 856
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	***46 666***		***46 666***	***25 557***
Avances et acomptes versés	***2 651***		***2 651***	***0***
Créances	**1 426 360**	**121 899**	**1 304 461**	**2 318 175**
Créances clients, usagers et comptes rattachés	*485 145*	*121 899*	*363 246*	*507 426*
Créances reçues par legs ou donations	*227 411*		227 411	*265 932*
Autres créances	*713 804*		713 804	*1 544 817*
Valeurs mobilières de placement	**922 012**		**922 012**	**861 148**
Instruments de trésorerie	**0**		**0**	**0**
Disponibilités	**14 238 111**		**14 238 111**	**10 201 225**
Charges constatées d'avance	**71 014**		**71 014**	**71 009**
Total II	16 706 815	121 899	16 584 916	13 477 114
Frais d'émission des emprunts (III)	0		0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0		0	0
Ecarts de conversion Actif (V)	0		0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	33 648 274	8 706 917	24 941 357	22 123 97[illegible]

PASSIF	Exercie 2021	Exercie 2020
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise :	**757 128**	**757 128**
Fonds propres statutaires	70 795	70 795
Fonds propres complémentaires	686 333	686 333
Fonds propres avec droit de reprise :	**0**	**0**
Fonds statutaires	0	0
Fonds propres complémentaires	0	0
Ecarts de réévaluation Réserves	**0**	**0**
Réserves :	**5 694 783**	**5 694 783**
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves pour projet de l'entité	5 694 783	5 694 783
Autres	0	0
Report à nouveau	**4 061 098**	**2 926 378**
Excédent ou déficit de l'exercice	**1 917 577**	**1 134 721**
Situation nette (sous total)	**12 430 586**	**10 513 010**
Fonds propres consomptibles	**0**	**0**
Subventions d'investissement	***1 280 236***	***1 373 737***
Provisions réglementées	***0***	***0***
Total I	**13 710 822**	**11 886 747**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	***712 287***	***750 807***
Fonds dédiés	***228 688***	***107 307***
Total II	**940 976**	**858 114**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	***489 866***	***322 013***
Provisions pour charges	***0***	***0***
Total III	**489 866**	**322 013**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	***0***	***0***
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	***6 694 267***	***5 347 188***
Emprunts et dettes financières diverses	***57 968***	***75 010***
Avances et acomptes reçus	***0***	***0***
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	***1 204 425***	***1 003 219***
Dettes des legs ou donations	***0***	***0***
Dettes fiscales et sociales	***1 750 681***	***2 532 148***
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	***0***	***0***
Autres dettes	***45 952***	***28 512***
Instruments de trésorerie	***0***	***0***
Produits constatés d'avance	***46 399***	***71 020***
Total IV	**9 799 693**	**9 057 097**
Ecarts de conversion Passif (V)	**0**	**0**
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**24 941 357**	**22 123 971**

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	**4 740**	**3 320**
Ventes de biens et services	**1 071 042**	**1 064 864**
Ventes de biens	**0**	**0**
dont ventes de dons en nature	*0*	*0*
Ventes de prestations de service	**1 071 042**	**1 064 864**
dont parrainages	*0*	*0*
Produits de tiers financeurs	**14 951 819**	**14 499 428**
Concours publics et subventions d'exploitation	**9 350 775**	**8 580 895**
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible	**0**	**0**
Ressources liées à la générosité du public	**5 601 044**	**5 918 533**
Dons manuels	*4 775 030*	*4 605 033*
Mécénats	*75 509*	*105 752*
Legs, donations et assurances-vie	*750 504*	*1 207 748*
Contributions financières	**491 510**	**390 322**
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	**441 175**	**0**
Utilisations des fonds reportés et fonds dédiés	**257 075**	**30 798**
Autres produits	**322 304**	**399 809**
Total I	**17 539 665**	**16 388 541**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	**0**	**0**
Variation de stock	**-21 109**	**-87**
Autres achats et charges externes	**5 773 275**	**5 570 464**
Aides financières	**55 889**	**39 998**
Impôts, taxes et versements assimilés	**585 316**	**521 109**
Salaires et traitements	**5 357 601**	**5 350 121**
Charges sociales	**2 083 114**	**2 057 247**
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	**596 306**	**576 017**
Dotations aux provisions	**478 682**	**244 519**
Reports en fonds dédiés	**339 937**	**824 604**
Autres charges	**233 925**	**6 687**
Total II	**15 482 935**	**15 190 678**

1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	**2 056 730**	**1 197 863**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	1 441	20 319
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	**1 441**	**20 319**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	50 055	56 337
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total IV	**50 055**	**56 337**
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**-48 614**	**-36 018**
COMPTE DE RESULTAT	**Exercie 2021**	**Exercie 2020**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**2 008 116**	**1 161 846**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 476	18 674
Sur opérations en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Total V	**13 476**	**18 674**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	*12 946*	*32 911*
Sur opérations en capital	*0*	*7 758*
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	*90 874*	*0*
Total VI	**103 820**	**40 669**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**-90 344**	**-21 995**
Participation des salariés aux résultats (VII)	**0**	**0**
Impôts sur les bénéfices (VIII)	**195**	**5 130**
Total des produits (I + III + V)	**17 554 582**	**16 427 534**
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	**15 637 005**	**15 292 813**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 917 577**	**1 134 721**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	777 592	549 188
Prestations en nature	110 717	0
Bénévolat	332 638	499 839
TOTAL	**1 220 946**	**1 049 027**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	777 592	549 188
Mises à disposition gratuite de biens	110 717	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	332 638	499 839
TOTAL	**1 220 946**	**1 049 027**

LA MIE DE PAIN

DE L'URGENCE À L'INSERTION

Table des matières

1	Objet social	8
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	10
3	Description des moyens mis en œuvre	11
4	Les organismes liés	13
5	Faits caractéristiques d'importance significative,de l'exercice et postérieurs à la clôture	14
5.1	Faits caractéristiques de l'exercice	14
5.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	14
6	Principes et méthodes comptables	15
6.1	Principes généraux	15
6.1.1	Changement de méthode comptable	15
6.1.2	Changements d'estimation	15
6.1.3	Corrections d'erreurs	15
6.2	Dérogations	15
6.3	Principales méthodes comptables	15
7	Informations relatives aux postes du bilan	16
7.1	Actif immobilisé	17
7.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	18
7.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	18
7.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	19
7.1.4	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	19
7.1.5	Actifs inaliénables	19
7.1.6	Prêts aux partenaires	19
7.2	Actif circulant	20
7.2.1	Stocks et en cours	20
7.2.2	Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations	20
7.2.3	Précisions sur d'autres créances	20
7.3	Tableau des dépréciations de l'Actif	21
7.4	Fonds propres	21
7.4.1	Tableau de variation des Fonds propres	21
7.4.2	Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise	23
7.4.3	Report à nouveau	24
7.4.4	L'excédent ou déficit de l'exercice	24
7.4.5	Subventions d'investissement	25
7.5	Fonds reportés et dédiés	25
7.5.1	Fonds reportés liés aux legs ou donations	25
7.5.2	Fonds dédiés	26
7.6	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	27
7.6.1	Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)	27
7.7	Provision pour risques et charges	27
7.8	Dettes	27
7.8.1	Précisions sur d'autres dettes	27
7.9	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice	29
8	Informations relatives au Compte de résultat	30
8.1	Compte de résultat par origine et destination	30
8.2	Résultats par établissement après répartition des dons	31
8.3	Produits du compte de résultat par origine et destination	32
8.3.1	Produits liés à la générosité du public	32
8.3.2	Subventions et autres concours publics	34

8.3.3 Utilisations des fonds dédiés 36
8.4 Charges du compte de résultat par origine et destination 37
8.4.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination 37
8.4.2 Missions sociales 37
8.4.3 Frais de recherche de fonds 38
8.4.4 Frais de fonctionnement 40
8.4.5 Dotations aux provisions et dépréciations 40
8.4.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice 40
8.5 Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination 40
8.5.1 Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public 42
8.6 Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination 42
8.7 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges 44
8.7.1 Charges Financières, aides financières 44
8.8 Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat 45
8.8.1 Produits à recevoir 45
8.8.2 Produits et charges imputables à un autre exercice 45
8.8.3 Charges et produits exceptionnels 45
8.8.4 Transfert de charges 43
8.8.5 Honoraire des commissaires aux comptes 44
9. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) 47
10. Autres informations et engagements 50
10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…) 50
11. Informations relatives à l'effectif 51
12. Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan 52
12.1 Engagements financiers donnés et reçus 52
12.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés 52
12.2 Engagements pris en matière de crédit-bail 52
12.3 Autres opérations non inscrites au bilan 52
13. Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements
prévus à l'article n°16 des statuts de l'association. 53
13.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements 53
13.2 Tableau de ventilation des frais de siège 53
13.3 Tableau de répartition des dons 54

1 Objet social

L'objet social de notre association est décrit ainsi selon l'article 1 de nos statuts :

- ✓ l'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, ..., ainsi que par des visites et assistance à domicile ;
- ✓ l'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, ARPE(anciennement USMB).

Sur ce socle, l'association des Œuvres de la Mie de Pain a développé une offre d'accompagnement et d'hébergement qui s'appuie sur différents établissements et se décline en deux volets :

- ✓ l'accueil et l'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité ;
- ✓ une activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).

Les ODMP ont par ailleurs favorisé la création de l'ARPE, association qui regroupe les activités éducatives et sportives ouvertes aux habitants du quartier.

Le cadre d'action de l'association s'inscrit aujourd'hui au cœur des politiques publiques de l'hébergement d'urgence et de l'action sociale, mais également de la jeunesse et de l'emploi. À ce titre elle conventionne avec les services de l'Etat pour co-financer son action et fait appel à la générosité du public pour financer les volets qui ne sont pas pris en charge par l'Etat et les dispositifs de droit commun.

L'association LES OEUVRES DE LA MIE DE PAIN compte à ce jour :

- Un CHU le centre d'hébergement le Refuge (272 personnes en hébergement, 28 places de mise à l'abri, 60 places d'hébergement dédiées à la période hivernale, et 17 places supplémentaires via la plateforme)
- Un FJT de 114 places ouvertes à des jeunes actifs ou en recherche d'emploi
- Une pension de famille
- Deux foyers dédiés à l'accueil de femmes sans enfant, de 49 et 59 places implantés dans les 13ème et 15ème arrondissements Parisiens
- Une Halte de Nuit dans le 5ème Arrdt de Paris (15 places)
- Un accueil de jour (ESI) qui apporte assistance chaque jour à environ 200 personnes en situation d'errance
- Une activité d'insertion par l'activité économique déclinée en deux chantiers d'insertion (ACI) en nettoyage (35 personnes) et Restauration (24 personnes, complétés de 24 personnes en situation de rue remises en emploi via le dispositif Premières Heures (DPH).

Conformément à son objet premier l'association : apporte soutient, hébergement, accompagnement et accès à l'emploi pour des personnes dont la situation requiert une assistance et ce sans aucune discrimination

Les organes statutairement compétents de notre association ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre association » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- ✓ Activité d'accueil et d'hébergement de personnes confrontées à des situations d'exclusion et qui connaissent une grande précarité
- ✓ Activité d'insertion professionnelle via des SIAE (structures d'insertion par l'activité économique).:

Les statuts prévoient, en plus des comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale, sur rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, la présentation des comptes des établissements existants à savoir :

- ✓ le Refuge (comprenant le Refuge, le Relais Social / Plateforme, les foyers femmes, la Halte de Nuit), et les Chantiers d'Insertion),
- ✓ l'Accueil de jour « l'Arche d'Avenirs »,
- ✓ la Maison Relais et Résidence Sociale « la Villa de l'Aube »,
- ✓ le Foyer de jeunes travailleurs « Paulin Enfert »,
- ✓ le Siège,
- ✓ la Vie Associative

Afin d'améliorer la lisibilité des états financiers et avoir une meilleure lecture des actions sociales menées par les différents établissements de l'association, les charges des services fonctionnels communs, refacturées aux établissements, comme les charges de siège, sont depuis l'exercice 2013 présentées dans les états du Siège et non plus dans les états du Refuge (comprenant Refuge, Relais Social, foyer femmes et Chantiers d'insertion).

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre association afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

✓ Immeubles – Terrains :

- Accueil de jour « l'Arche d'Avenirs » :
  113 rue Regnault -75013 PARIS
  Bâtiments : 1.025 m²

- Foyer de Jeunes Travailleurs « Paulin Enfert » :
  52-54 rue Bobillot - 75013 PARIS
  Terrain partagé avec la Pension de Famille : 1 206 m²
  Bâtiments : 2 432 m²

- Résidence Sociale / Maison Relais « La Villa de l'Aube » :
  7-9 rue Martin Bernard - 75013 PARIS
  Terrain partagé avec le FJT. : 1 206 m²
  Bâtiments : 1 392 m²

- Refuge/ Relais Social :
  16-26 rue Charles Fourier - 75013 PARIS
  Bâtiments : 9 783 m²

- Siège et Service Chantiers d'Insertion :
  18 rue Charles Fourier - 75013 PARIS
  Bâtiments : 720 m²
- Foyer Femmes :
  59, Rue Vergniaud 75013 Paris,
  mise à disposition par la Ville de Paris, bâtiment de 990 m²
  03, Square Guillot 75015 Paris,
  mise à disposition par la Fondation Jean Léon le Prévost , bâtiment de 2000 m²
- Halte de Nuit :
  21 Place du Panthéon
  mise à disposition par la Mairie du 05ème Arrondissement, bâtiment de 70 m²

✓ Ressources humaines :

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	22	3		25
Employés	88	34	59	181
Ouvriers	6	1		7
Total	116	38	59	213

- ✓ Autres moyens/dépenses engagées : Politique de marketing direct

45 campagnes de collecte de fonds multicanal ont été réalisées en 2021 :

- ✓ 31 campagnes off-line :
  - 23 campagnes papier :
    - Prospection : 4 ;
    - Réactivation : 4 ;
    - Consolidation : 1 ;
    - Fidélisation : 13 ;
    - Upgrade PA : 1 ;
  - 8 campagnes télémarketing ;
- ✓ 14 campagnes on-line :
  - Génération de leads : 5 ;
  - e-mailings de sollicitation : 9

Le montant total des ressources issus de la générosité du public hors fonds reportés et dédiés s'est élevé à 5.605.784 €, dont :

- ✓ 117 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- ✓ 15 € directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;
- ✓ 750 K€ au titre des legs-donations – assurances vies dont 192 K€ de fonds reportés.

4 Les organismes liés

L'association fait partie d'un ensemble de structures partageant la même raison d'être qui pourrait être résumé ainsi : « perpétuer les œuvres de Paulin Enfert ». Vous trouverez ci-dessous la liste :

- ✓ L'ARPE (anciennement USCMB) ;
- ✓ Les Restos du Cœur via La Péniche du Cœur ;
- ✓ Le Fonds de dotation « Paulin Enfert » ;
- ✓ Les Amis de Paulin Enfert.

5 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

la crise sanitaire, crise dont l'impact sur nos métiers a été particulièrement sensible. En effet, il nous a fallu conjuguer maintien de l'activité auprès d'un public précarisé, protection des collaborateurs, respect des mesures sanitaires dont le télétravail constitue une réelle difficulté pour des métiers de lien humains, adaptation de nos pratiques et évolution des organisations pour préserver la qualité de service rendu.

Dès la mise en place du premier confinement, un plan de continuité d'activité a été mis en œuvre.

Il fallait alors assurer en urgence :

- ✓ L'adaptation de certains processus tels la restauration avec l'individualisation des repas ;
- ✓ Le remplacement des collaborateurs en arrêt, vulnérables ou ayant charge d'enfants en bas âge ;
- ✓ L'approvisionnement en produits sanitaires alors que ceux-ci étaient en pénurie ou réquisitionnés pour les centres de soins

Dans ce contexte, il faut saluer la mobilisation des équipes, des bénévoles dont le nombre a connu une forte évolution, des entreprises via du mécénat de compétences. Nous avons surmonté cette période alternant : confinement et dé-confinement, évolution rapide des réglementations, difficultés d'approvisionnement. Mais grâce à la mobilisation de tous, les publics accompagnés par les œuvres de la mie de pain ont pu bénéficier d'une proximité et d'un service rendu conforme au projet associatif. Pour gage, les œuvres de la mie de pain ont été une des rares structures à maintenir toutes ses activités sur la totalité de la période.

Cette crise a plus que jamais mis en lumière la nécessité d'une société plus inclusive et solidaire. Nos donateurs et donatrices nous ont entendus dans ce sens.

5.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'exercice :

a- la crise sanitaire est toujours en cours. Compte tenu des incertitudes liées notamment à la durée de cette crise, les effets sur les comptes de 2022 sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

b- La Russie a envahi l'Ukraine le 24.02.2022. Compte tenu des incertitudes liées notamment à la durée de cette invasion, les effets sur les comptes de 2022 sont difficilement quantifiables à la date d'arrêté des comptes.

6 Principes et méthodes comptables

6.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre association pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par les règlements suivants et aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08.

6.1.1 Changement de méthode comptable

Notre association n'a procédé à aucun changement de méthode.

6.1.2 Changements d'estimation

Notre association n'a effectuée aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

6.1.3 Corrections d'erreurs

Notre association n'a constaté aucune correction d'erreur significative

6.2 Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

6.3 Principales méthodes comptables

Notre association utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- ✓ la comptabilisation à l'actif des coûts de développement et des frais de création de sites internet conformément aux articles 212-3 et 612-1 ;
- ✓ la comptabilisation en charges des frais de constitution, de transformation et de premier établissement conformément à l'article 212-9 ;
- ✓ la comptabilisation à l'actif des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition de l'actif conformément aux articles 213-8, 213- 22, 221-1 et 222-1.

et aux dispositions particulières relevant du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement n°2020-08, relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses suivantes :

- la continuité d'exploitation ;
- la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- l'indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

7 Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'association, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'association contrôle du fait d'évènements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés à l'actif en les estimant à leur valeur vénale.

Les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'association ou à la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure, en l'absence de condition suspensive. En présence de conditions suspensives, la comptabilisation est différée jusqu'à la réalisation de la dernière de celles-ci.
La délivrance d'un legs diffère en fonction de chaque catégorie de legs (legs universel, legs à titre universel ou legs particulier), ce qui a pour conséquence des dates d'entrée en jouissance et d'entrée en possession différentes.

La délivrance permet au légataire :

- ✓ d'appréhender son legs ;
- ✓ d'avoir droit aux fruits ;
- ✓ de s'en prévaloir

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés :

- ✓ dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres ;
- ✓ dans des comptes d'actif par nature pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision ;
- ✓ dans le compte « Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés » pour les biens autres que ceux visés au premier alinéa et qui sont destinés à être cédés.

Une assurance-vie dont l'association est bénéficiaire est comptabilisée en produit « Assurance-vie » à la date de réception des fonds par l'association.

Les biens reçus par donations entre vifs sont comptabilisés à la date de signature de l'acte authentique de donation. Si l'acte prévoit des transferts de propriété étalés dans le temps, les biens concernés sont comptabilisés à la date de chaque transfert de propriété.
Il peut s'agir de biens meubles ou immeubles, de biens corporels ou incorporels (tels que des droits : droits d'auteur, etc.).

7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'association, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- ✓ Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- ✓ Les actifs produits par l'association sont comptabilisés à leur coût de production ;
- ✓ Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- ✓ Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

La règle de comptabilisation des amortissements par composant qui s'applique depuis 2007 aux Associations a été respectée.

- ✓ Concernant le bâtiment de l'ESI composé de 2 étages, d'un ensemble immobilier acheté en VEFA, les amortissements ont été calculés sur la valeur totale du bien y compris les agencements soit 3 356 359 € sur une durée de 30 ans, en mode linéaire.
- ✓ La méthode d'amortissement par composant a été appliquée aux immobilisations du F.J.T. suite à sa réhabilitation.
- ✓ Concernant la Maison Relais, l'amortissement des immobilisations s'est poursuivi sur la base des durées définies en 2007.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 7.1.2.3.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- ✓ Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- ✓ Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

7.1.1 *État de l'actif immobilisé (brut)*

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	799 734	27 378	0	827 112
Immobilisations corporelles	15 700 376	158 512	0	15 858 888
Immobilisations financières	135 459	120 000	0	255 459
Total	**16 635 569**	**305 890**	**0**	**16 941 459**

7.1.1.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles			27 378		
Immobilisations corporelles			158 512		
Immobilisations financières				120 000	
Total	**0**	**0**	**185 890**	**120 000**	**0**

7.1.1.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Néant

7.1.2 *Amortissements de l'actif immobilisé*

Situations et mouvements (b)	A	B	C	D
Rubriques (a)	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	160 054	24 531	0	184 584
Immobilisations corporelles	7 828 658	571 775	0	8 400 434
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	**7 988 712**	**596 306**	**0**	**8 585 018**

7.1.2.1 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne B (augmentations)

Augmentations de l'exercice	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		24 531		
Immobilisations corporelles		571 775		
Immobilisations financières				
Total	0	596 306	0	0

7.1.2.2 Aménagement du cadre général - Développement de la colonne C (diminutions)

Néant

7.1.2.3 Modalités d'amortissements

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- ✓ Frais d'études et logiciel acquis : 1 à 3 ans
- ✓ Constructions : 40 ans
- ✓ Installations techniques : 20 ans
- ✓ Agencements : 5 à 10 ans
- ✓ Matériel bureautique : 5 ans
- ✓ Matériel informatique : 3 ans
- ✓ Matériel de transport : 5 ans
- ✓ Mobilier de bureau : 5 ans

7.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Néant

7.1.4 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

7.1.5 Actifs inaliénables

Néant

7.1.6 Prêts aux partenaires

Néant

7.2 Actif circulant

7.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée par la méthode du « premier entrée – premier sorti »

Catégorie de stocks	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Stock de produits alimentaires	12 677		12 677
Stock de produits d'entretiens et de Nettoyage	10 086		10 086
Stock collecte de fonds (enveloppes + timbres)	23 902		23 902
Total	**46 666**	**0**	**46 666**

7.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

7.2.2.1 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres. Au 31.12.2021, les créances reçues par legs et donations sont de 227 411 €.

7.2.2.2 Dépréciations

Les provisions pour dépréciations des créances clients diminuent de 39 K€. Notre association a fait le choix de passer en irrécouvrable les créances liées aux résidents du Foyer des Jeunes travailleurs et la pension de famille parti. Ces créances représentaient 228 K€ dans nos comptes au 01 er janvier 2021.

Depuis le 01er janvier 2021, nous avons adoptés une nouvelle approche d'accompagnement auprès de nos résidents dont le résultat est la baisse des provisions sur les résidents présents :

- ✓ FJT Paulin Enfert : 31 K€ soit en baisse de 5 K€ par rapport à 2020
- ✓ Pension de Famille – Villa de l'Aube : 9 K€ soit en baisse de 3 K€ par rapport à 2020

Concernant nos hébergés du Refuge, nous avons fait le choix de déprécier totalement les créances au 31.12.2021 pour des raisons d'accompagnement pédagogique de nos hébergés

- ✓ Le Refuge : 79 K€

7.2.3 Précisions sur d'autres créances

La rubrique **« Créances clients, usagers et comptes rattachés »** diminue par rapport à l'année précédente. Cette baisse s'explique par les ajustements effectués concernant les résidents (FJT-Paulin Enfert – Pension de Famille « Villa de l'aube) ainsi que les hébergés du Refuge.

La diminution sur la rubrique **« autres créances »** est à mettre en lien avec la rubrique **« autres dettes »** du passif. Cette diminution s'explique par des comptes fournisseurs et de dettes fiscales et sociales débiteurs.

7.2.3.1 Charges constatées d'avance et écart de conversion actif

Les charges constatées d'avance significatives sont les suivantes :

- La MAIF (Assurances) 52 K€ ;
- UTB Entretien représentant 5 K€ ;
- URHAJ 5 K€

7.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice (c)
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0
Stocks	0	0	0	0
Créances	161 372	120 829	160 302	121 899
Immobilisations financières	0	0	0	0
Total	**161 372**	**120 829**	**160 302**	**121 899**

7.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

7.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	757 128							757 128
Fonds propres avec droit de reprise	0							0
Ecarts de réévaluation								
Réserves	5 694 783							5 694 783
Report à nouveau	2 926 378	1 134 721	1 035 223					4 061 098
Excédent ou déficit de l'exercice	1 134 721			1 917 577	1 917 577			1 917 577
Dotations consomptibles	0							0
Subventions d'investissement	1 373 737					93 501		1 280 236
Provisions réglementées	0							0
Total	**11 886 747**	**1 134 721**	**1 035 223**	**1 917 577**	**1 917 577**	**93 501**	**0**	**13 710 822**

7.4.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'association. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'association. Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'association qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre association ayant le même objet le plus fréquemment).

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres statutaires	70 795			70 795
-				
-				
Fonds propres complémentaires	686 333			686 333
- Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				
-				
- Autres apports sans droit de reprise	686 333			686 333

7.4.2 *Autres informations sur les fonds propres sans droit de reprise*

7.4.2.1 Première situation nette établie

La situation nette au 31.12.2021 s'établit à 12 430 K€

7.4.2.2 Fonds statutaires

Les fonds statutaires s'établissent à 70 K€ et sont rattachés à l'établissement « Le Refuge »

7.4.2.3 Réserves pour projet de l'association

Le « projet de l'association », est constitué des différents objectifs fixés par les organes statutairement compétents de l'association pour réaliser l'objet social rappelé en première partie de cette Annexe.

Les objectifs fixés peuvent être résumés ainsi :

- ✓ Accueillir - Héberger
- ✓ Insérer par l'activité économique

Intitulé des projets	Montant début de l'exercice	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice (consommation par affectation du résultat)	Diminution de l'exercice (consommation par investissement)	Montant fin exercice
Pension de Famille	343 954				343 954
Vie Associative	5 350 829				5 350 829
Total	5 694 783				5 694 783

7.4.3 *Report à nouveau*

Avant répartition du résultat de l'exercice			
Nature du report	**Débiteur**	**Créditeur**	**Montant net**
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'association : Fonds Propres)	660 676	4 721 724	4 061 048
Solde	660 676	4 721 724	4 061 048

7.4.4 *L'excédent ou déficit de l'exercice*

Le résultat ne peut être attribué aux membres ou aux fondateurs
Le résultat de l'exercice se compose de :

- ➢ 1 917 577 €, résultat définitivement acquis à l'organisme ;

7.4.5 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'association et d'alimenter sa trésorerie.
A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit à la date d'octroi de la subvention.
Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Nous avons choisi :

- de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présenté au bilan.

La première application du changement de réglementation a été appliquée suivant le règlement 2018-06 de façon rétrospective, avec un effet à l'ouverture de l'exercice sur

- le poste subventions d'investissement (diminution),
- le poste report à nouveau (augmentation),

effet correspondant à la méthode que nous avons retenue et décrite ci-dessus.

7.5 Fonds reportés et dédiés

7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Situations	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (789)	Engagement à réaliser sur legs et donations affectés (689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	
					D = A-B+C
Ressources					
Legs et donations	712 287	750 807	230 641	192 122	712 287
Total	712 287	750 807	230 641	192 122	712 287

7.5.2 *Fonds dédiés*

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations	0	147 800	0			147 800	
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0			0	
Ressources liées à la générosité du public (1)	107 307	15	26 434			80 888	
TOTAL	107 307	147 815	26 434	0	0	228 688	0

(1) **Opération** Duvet sur l'établissement ESI

7.5.2.1 Dons manuels

Situations / Ressources	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Dons manuels	80 888	107 307	26 434	15	80 888
Total	80 888	107 307	26 434	15	80 888

7.5.2.2 Subventions d'exploitations

Situations / Ressources	Montant des fonds	Fonds à engager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7896)	Engagement à réaliser sur dons manuels affectés (6896)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (19)
		A	B	C	D = A-B+C
Subventions d'exploitations	147 800	0	0	147 800	147 800
Total	147 800	0	0	147 800	147 800

7.6 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements (b)			
	A	B	C	D
Rubriques (a)	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	322 013	449 866	282 013	489 866
Provisions pour charges				
Total	**322 013**	**449 866**	**282 013**	**489 866**

7.6.1 Aménagement du cadre général- Augmentations (colonne B)

Augmentations (dotations) de l'exercice	Ventilation des dotations		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Provisions réglementées			
Provisions pour risques	358 993		90 874
Provisions pour charges			
Total	**358 993**	**0**	**90 874**

7.7 Provision pour risques et charges

	Montant au début de l'exercice (a)	Constitution par fonds propres	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice (b)
Provisions pour risques	322 013		449 866		282 013		489 866
Provisions pour charges							
Total	**322 013**	**0**	**449 866**	**0**	**282 013**	**0**	**489 866**

7.8 Dettes

7.8.1 Précisions sur les dettes

La rubrique **« Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit »** comporte :

- ✓ les comptes courants créditeurs ci-dessous :
  - E.S.I - compte ouvert à la société générale : 980 546,95 €
  - F.J.T - compte ouvert à la société générale : 774 706,09 €
  - SIE - compte ouvert à la société générale : 2 394 395,57 €

  4 149 648,61 €
- ✓ les emprunts auprès des établissements de crédit pour 2 544 618 €
- ✓ les intérêts courus de la période pour 1,89 K€

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés augmentent légèrement par rapport à 2020. Concernant la baisse des dettes sociales et fiscales, il faut la lier au rubrique **autres créances**. En effet, la rubrique **« dettes sociales et fiscales »** comporte également les comptes créditeurs.

7.8.1.1 Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice la variation du poste par rapport à l'exercice précédent s'explique ainsi

- ✓ Quote-part 2022 de la convention de mécénat Financier RATP : 28 K€
- ✓ Subvention DJS – Marie de Paris : 3,5 K€
- ✓ FDI - Chantier Restauration : 14 K€

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte « Produits comptabilisés d'avance ». Elle est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis.

7.8.1.2 Subventions à reverser

Néant

7.9 *État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des suretés réelles, à la clôture de l'exercice*

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an			Échéances à 1 an au plus	Échéances à plus 1 an et 5 ans au plus	Échéances à plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé :	**0**			Emprunts obligataires convertibles (2)(3)				
Créances rattachées à des participations	0		0	Autres emprunts obligataires (2)(3)				
Prêts (1) Autres	0			**Emprunts (2) (3) et dettes auprès des établissements de crédit (3)dont :**	**6 694 267**	**4 608 954**	**1 593 771**	**491 542**
Créances de l'actif circulant :	**1 426 360**	**1 198 949**	**227 411**	- à 1 an au maximum à l'origine	4 608 954	4 608 954		
Créances Clients et Comptes rattachés	485 145	485 145		- à plus de 1 an à l'origine	2 085 313	0	1 593 771	491 542
Créances reçues par legs ou donations	227 411		227 411					
Autres	713 804	713 804		**Emprunts et dettes financières divers (2) (3)**	**57 968**	**57 968**		
Charges constatées d'avance	**71 014**	**71 014**		**Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés**	**1 204 425**	**1 204 425**		
				Dettes des legs ou donations	**0**			
				Dettes fiscales et sociales	**1 750 681**	**1 750 681**		
				Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
				Autres dettes (3)	**45 952**	**45 952**		
				Produits constatés d'avance	**46 399**	**46 399**		
TOTAL	**1 497 374**	**1 269 963**	**227 411**	TOTAL	**9 799 693**	**7 714 380**	**1 593 771**	**491 542**
(1) **Prêts accordés en cours d'exercice** **Prêts récupérés en cours d'exercice**				(2) **Emprunts souscrits en cours d'exercice** **Emprunts remboursés en cours d'exercice** (3) **Dont .....** garanties par des suretés réelles **(indication des postes concernés)**				

8 Informations relatives au Compte de résultat

8.1 Compte de résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION			
	Exercice 2021		Exercice 2020	
	au 31.12.2021	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**5 605 784**	**5 862 859**	**5 921 853**	**5 952 651**
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 740	4 740	3 320	3 320
1.2 Dons, legs et mécénat	5 601 044	5 601 044	5 918 533	5 918 533
- Dons manuels	4 775 030	4 775 030	*4 605 033*	*4 605 033*
- Legs, donations et assurances-vie	750 504	750 504	*1 207 748*	1 207 748
- Mécénat	75 509	75 509	*105 752*	105 752
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		0	0	0
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	**1 899 773**		**1 893 988**	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	0		0	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	491 510		390 322	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 408 263		1 503 666	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	**9 350 775**		**8 580 895**	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**441 175**		**0**	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	**257 075**	**257 075**	**30 798**	**30 798**
TOTAL	17 554 582	5 862 859	16 427 534	5 952 651
B- CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	**11 425 148**	**1 851 474**	**11 052 897**	**2 359 913**
1.1 Réalisées en France	**11 425 148**	**1 851 474**	**11 052 897**	**2 359 913**
- Actions réalisées par l'organisme	11 425 148	*1 851 474*	*11 052 897*	*2 359 913*
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**2 031 230**	**1 901 672**	**1 895 599**	**1 732 912**
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	*1 901 672*	***1 901 672***	*1 732 912*	***1 732 912***
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	*129 558*		*162 687*	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	***1 270 940***		***1 270 065***	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**569 556**		**244 519**	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	**195**		**5 130**	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**339 937**	**192 137**	**824 604**	**824 604**
TOTAL	**15 637 005**	**3 945 282**	**15 292 813**	**4 917 428**
EXCEDENT OU DEFICIT	**1 917 577**	**1 917 577**	**1 134 721**	**1 035 223**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2021		Exercice 2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 220 946	1 220 946	1 049 027	1 049 027
Bénévolat Prestations en nature Dons en nature	1 220 946	1 220 946	1 049 027	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	0			
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0			
Prestations en nature Dons en nature	0			
TOTAL	1 220 946	1 220 946	1 049 027	1 049 027
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 202 585	1 202 585	1 014 743	1 014 743
Réalisées en France Réalisées à l'étranger	1 202 585	1 202 585	1 014 743	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	0			
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 361	18 361	34 284	34 284
TOTAL	1 220 946	1 220 946	1 049 027	1 049 027

8.2 Résultats par établissement après répartition des dons

Déficit ou excédent de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
1 Le Refuge	0	0
2 Pension de Famille/Villa de l'Aube	0	0
3 ESI	0	0
4 FJT	0	0
5 Siège	0	0
5b Commun	0	0
6 Vie Associative	0	1 917 577
Résultat de l'exercice	0	1 917 577

8.3 *Produits du compte de résultat par origine et destination*

8.3.1 *Produits liés à la générosité du public*

8.3.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publications ou la remise de biens de faible valeur. Il s'agit de la cotisation des membres adhérents de l'association. Notre association peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, ainsi conformément à l'article 142-1 du règlement ANC n°2018-06 cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

8.3.1.2 Dons, legs et mécénat : **Dons manuels** (dont abandon de frais par les bénévoles)

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Il comprend également :

- ✓ 117 K€ au titre de l'I.F.I. directement affectés à l'activité du Chantier d'Insertion (seule structure habilitée à recevoir ces dons) ;
- ✓ 15 € directement affectés à l'Arche d'Avenirs (seule structure habilitée à recevoir ces dons) pour l'achat exclusif de duvets ;

8.3.1.3 Dons, legs et mécénat : **Legs, donations, assurance vie**

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	114 889
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	635 615
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	

CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	192 122
SOLDE DE LA RUBRIQUE	**558 383**

8.3.1.4 Dons, legs et mécénat : **Mécénat**

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général. Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention. Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Pour l'année 2021, nous enregistrons 75 KE sur le poste mécénat.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

En terme de ratio, la rubrique **« dons legs et mécénat »** représente 31% des produits du CROD alors que ce ratio était de 36 % pour l'année 2020 soit 5% de baisse qui est à mettre en lien avec la baisse du montant des legs bruts en 2021 par rapport en 2020 qui était la première année d'application de l'ANC 2018-06.

La rubrique **« dons legs et mécénat »** a permis de financer pour 2021, 16 % des missions sociales de l'association quand ce ratio était à 21 % sur l'année 2020. Nous retrouvons ici également la baisse de 5 % qui est à mettre en lien sur 2020 à la première année d'application de l'ANC 2018-06.

8.3.1.5 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre association ou fondation. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.
Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une association tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette association, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits d'exploitation puisqu'elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'association.

Pour l'année 2021, les contributions financières représentent 491 K€ des ressources de l'association soit 100 K€ de plus par rapport à l'année 2020.

8.3.1.6 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- Les ventes de marchandises et de prestations de services dont la participation de nos hébérgés ;
- Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
  - les loyers ;
  - les produits financiers ;
  - les plus ou moins-values de cession d'actifs.

Elle ne comprend pas les subventions et autres concours publics.

8.3.2 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- au titre des subventions :
  - les subventions d'exploitation ;
  - la quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- les concours publics définis à l'article 142-9.

8.3.2.1 Subventions

« Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire ».

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Certaines conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, nous ne comptabilisons pas la subvention en produits. Nous n'avons à ce jour aucune convention comprenant une condition suspensive ou résolutoire.

À noter que :

- ✓ La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».
- ✓ La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.
- ✓ Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

8.3.2.2 Autres concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).
Les concours publics comprennent :

- ➢ les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- ➢ les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné. C'est le cas des produits liés :

- ➢ à la Prestation de service ordinaire CAF dans nos comptes ;
- ➢ aux aides de poste de la DIRECCTE

8.3.2.3 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	Caisse d'allocations familiales	Autres
Concours publics	0	809 244	0	60 633	0
Subvention d'exploitation	0	8 183 485	149 670	0	39 864
Subvention d'investissement	0	0	107 878	0	0
Total	0	8 992 730	257 548	60 633	39 864

Pour l'année 2021 ; nous comptabilisons 9 350 K€ hors fonds dédiés dont la répartition est ci-dessous par établissement :

Financeur	ESI - "Arche d'Avenir"	FJT - "Paulin Enfert"	PFA - "Villa de l'Aube"	REFUGE	Pôle IAE	VIE ASSOCIATIVE	Total
DEPARTEMENT DE PARIS					410 608,00		410 608,00
DRIETS - AIDES AU POSTES					809 244,36		809 244,36
DRIETS CHI FDI					4 789,25		4 789,25
DRIHL	355 000,00		197 100,00	6 832 158,00			7 384 258,00
Mairie de Paris - DASES	502 600,00						502 600,00
FONJEP		2 664,00					2 664,00
MAIRIE DE PARIS - JEUNESSES et SPORT		29 100,00					29 100,00
AGLS		25 000,00	12 200,00				37 200,00
PSO - CAF		60 633,04					60 633,04
FNDVA						1 800,00	1 800,00
Quote-part de subvention virée/CR	822,10	39 224,05	30 619,36	37 212,38			107 877,89
Total	858 422,10	156 621,09	239 919,36	6 869 370,38	1 224 641,61	1 800,00	9 350 774,54

Les fonds dédiés au 31/12/2021 sont de 147 800 €

Sur l'année 2021, la rubrique **« subvention et concours publics »** a permis de financer 82 % des missions sociales de l'association, ce ratio est en hausse de 4% par rapport à 2020. Ce qui correspond à :

- ✓ L'impact année pleine du foyer femmes dans le 15ème arrondissement (59 places)
- ✓ L'ouverture de la Halte de Nuit dans le 5ème Arrdt ;
- ✓ La réception du surcoût COVID

8.3.3 *Utilisations des fonds dédiés*

Utilisations des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public : 26 K€

8.4 Charges du compte de résultat par origine et destination

8.4.1 Modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination

Les modalités de répartition des charges figurant dans le compte de résultat entre les différentes rubriques du compte de résultat par origine et destination ainsi que de leur quote-part relevant de la générosité du public sont les suivantes :

- ✓ Les dépenses des établissements représentent les missions sociales. Elles sont identifiables par des codes analytiques distincts par établissements et activités au sein de chaque établissement.
- ✓ Les frais du siège constituent les frais de fonctionnement de l'association dont les frais de recherche d'autres ressources. Ces frais sont identifiés par le code analytique SZZZZZ
- ✓ Les frais communs sont isolés sur le code analytique CZZZZ et sont repartis entre les différentes rubriques du CROD selon la répartition ci-dessous :

Détail de frais communs	Missions Sociales	Frais d'appel à la générosité du public	Frais de recherche d'autres ressources	Frais de Fonctionnement
Salaires du siège de l'association	40%	10%	10%	40%

- ✓ Les frais d'appels à générosité du public sont isolés sur un code analytique spécifique :
  - VMDZZZ
  - VMDC01
  - Une quote part des frais communs en CZZZZ

8.4.2 Missions sociales

Les rubriques relatives aux missions sociales comprennent les charges engagées par l'association pour la réalisation de ses missions et qui ont vocation à disparaitre si elle cesse.

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent :

- ➢ les coûts directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que les frais de personnel directs, les achats de marchandises, fournitures et services extérieurs engagés pour réaliser les missions.
- ➢ Elles comprennent également les coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales.

Les missions sociales de l'associations sont décrites ainsi selon l'article 1 de nos statuts :

- ✓ l'assistance morale et matérielle, sans aucune discrimination, à toute personne démunie de ressources suffisantes, notamment par un réfectoire et un asile de nuit, …, ainsi que par des visites et assistance à domicile ;
- ✓ l'éducation physique et culturelle ainsi que la formation morale de la jeunesse du quartier par l'association et la gestion directe ou l'aide apportée à des organismes spécialisés à cet effet tels que : Foyers de jeunes travailleurs, cercles de jeunes gens, centres de loisirs et de jeux organisés, union sportive de la maison blanche.

8.4.2.1 Actions réalisées par l'organisme : France

L'ensemble de l'activité de l'association se déroule en France et plus précisément dans le 13ème arrondissement, un Foyer pour Femmes dans le 15ème arrondissement ainsi que l'ouverture d'une Halte de Nuit pour femme dans le 05ème. Les missions sociales de l'association pour l'année 2021 peuvent être résumer ainsi :

	Dépenses de missions sociales			Nb de personnes hébérgées/acceuillies		
	2020	2021	Ecart	2020	2021	Ecart
Axe 1 : Mission d'accueil et de mise à l'abri	1 451 691 €	1 011 326 €	-30%	560	720	29%
Axe 2 : Mission d'hébergement	6 280 834 €	6 745 807 €	7%	386	462	20%
Axe 3 : Logement adapté	1 344 107 €	1 638 763 €	22%	195	209	7%
Axe 4 : Mission d'insertion par l'activité économique	1 696 559 €	1 754 880 €	3%	105	105	0%
Total hors VAS	10 773 191 €	11 150 776 €	3,50%	1 246	1 496	20,06%
Vie Associative	279 706 €	274 373 €	-2%	1 246	1 496	20%

8.4.3 Frais de recherche de fonds

Les frais sont constitués :

- ✓ Des frais d'appel à la générosité du public qui comprennent les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.
- ✓ Des frais de recherche d'autres ressources qui sont les frais engagés par l'association dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics. Dans notre cas, ces frais sont essentiellement une quote part de la masse salariale des personnels du siège de l'association.

8.4.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités, charges engagées par notre association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser notre action.

- ✓ Frais de recherche de dons et libéralités :

(frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons -en nature, donations, legs, assurances vie- auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ; les frais de tenue, de location ou d'acquisition de fichiers de donateurs ou mécènes ; les frais d'appel et de gestion de cotisations sans contrepartie ; frais d'appel à bénévolat;),

- ✓ Frais de traitement de dons et libéralités :

(des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ; les prestations de services de collecte ou de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat, les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public).

Pour l'année 2021, ces frais représentent :

- ✓ 1 772 K€ de frais directs de recherche et de traitement de dons et libéralités. En hausse par rapport à 2020 de 202 K€ dû entre autres aux frais de traitement des dons dont les affranchissements.
- ✓ 129 K€ de quote part de masse salariale dont 100 % du pôle marketing en charge de la collecte de fonds (02 personnes) ainsi que 57 % du salaire de la personne en charge des legs. Légèrement en baisse par rapport à 2020 dû à des arrêts maladies sur le pôle marketing.

8.4.3.2 Frais de recherche d'autres ressources

Les frais de recherche d'autres ressources sont les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement et sont essentiellement une quote part de la masse salariale du siège ainsi que du personnel commun de l'association. Pour l'année 2021 ces frais représentent :

- ✓ 129 KE et sont essentiellement une quotepart de masse salariale de l'ensemble du personnel impliqué dans la prospection, rédaction, envoi et suivi des appels à projets :
  - Directeur de l'association :
    - Pilotage de la stratégie de recherche ;
    - Gestion des liens avec les financeurs (dialogue de gestion)
    - Prospection
  - Une quote part de la masse salariale de la chargée de mission développement sur la partie :
    - Rédaction du narratif des projets ;
    - Rédaction du compte rendu narratif
  - Une quote part de la masse salariale du contrôleur de gestion sur la partie :
    - Budget prévisionnel des projets ;
    - Compte rendu financier des projets.

8.4.4 *Frais de fonctionnement*

Nos frais de fonctionnement sont essentiellement nos frais de siège et concernent l'ensemble des frais nécessaires pour faire fonctionner le siège de l'association. Ces frais comportent une quote part de masse salariale de l'ensemble des fonctions supports de l'association.

À noter qu'une partie de ces charges sont affectées aux rubriques :

- ✓ Missions sociales ; il s'agit d'une quote-part de masse salariale des salariés du siège contribuant directement dans la réalisation de ces missions sociales dont notamment :
  - Le Directeur de l'association ayant la fonction de représentation auprès des tiers ;
  - La Directrice Administratif ;
  - Le contrôleur de gestion qui assure le pilotage des budgets des établissements ;
  - La chargée de missions développement en charge du développement de la vie associative dont notamment le pilotage du futur projet associatif.
- ✓ Frais de recherche de fonds. Là également il s'agit d'une quote-part de la masse salariale de l'ensemble des salariés du siège intervenant dans le cycle de recherche et de gestion des autres ressources dont l'essentiel concerne les subventions et les concours publics.

8.4.5 *Dotations aux provisions et dépréciations*

Nous enregistrons une dotation plus importante que l'année 2020 dû notamment à des litiges RH encours ainsi qu'à la provision pour dépréciation de certaines créances.

8.4.6 *Reports en fonds dédiés de l'exercice*

Le report en fonds dédiés de l'exercice concerne :

- ✓ L'opération Duvet sur l'établissement E.S.I - Arche d'avenir pour 80 K€ ;
- ✓ Une subvention de 146 K€ pour le financement de Kit été et hiver sur l'établissement ESI ;
- ✓ Une subvention FDVA de 1,8 K€ pour l'animation de la vie associative.

8.5 *Contributions volontaires en nature du compte de résultat par origine et destination*

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une association un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ✓ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ✓ Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;

- ✓ Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune. L'association qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts. Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.

Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Nous avons décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature suivantes

- ✓ Dons de produit alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ;
- ✓ Collecte alimentaire valorisé à 3,70 € le kg ;
- ✓ Dons de produit non alimentaire valorisés au prix d'achat hors taxes ;
- ✓ Bénévolat valorisé selon la convention 66 – Accord CHRS (Groupe 2 ; échelon 1 ; coefficient :375) ;
- ✓ Commodat sur l'occupation de la Halte de Nuit 5ème Arrondissement.

Nature de la contribution / modalités ayant permis de quantifier	Méthode de valorisation	Montant
Obtenue :		
Dons en Nature	Prix d'achat H.T	614 792
Collecte alimentaire	1kg = 3,70 €	162 800
Bénévolat (1)	Conv° collective 66- Accord CHRS (Gpe 2; Echelon 1; Coeff : 375)	332 638
Commodat		110 717
Offerte :		

Les dons de produits alimentaires hors collecte sont suivis hebdomadairement par type d'article et selon le prix d'achat hors taxe cédé par le donateur.

Les dons de collecte alimentaire sont pesés à l'arrivé et entreposé par nature d'article dans l'espace de stockage du Refuge.

L'association dispose d'un pôle dédié aux suivis du bénévolat et de l'action bénévole qui recense les bénévoles ainsi que leurs activités entre les différentes structures de l'association. Le suivi des heures de bénévolat s'effectue à chaque mobilisation des bénévoles auprès de chaque établissement.

8.5.1 *Contribution volontaires (Produits) liés à la générosité du public*

8.5.1.1 Bénévolat

Le bénévole est une personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial (Avis du Conseil économique et social du 24 février 1993) et selon l'objet et les règles de l'association auprès de laquelle le bénévole s'engage.

Le bénévolat est un axe majeur de notre projet associatif. En effet la structure de l'association repose en partie sur l'engagement sans contrepartie de nos bénévoles. Ces engagements vont de la collecte alimentaire en passant par le service repas au refuge jusqu'au cours de français et les différents accompagnements nécessaires à l'insertion de nos publics.

8.5.1.2 Dons en nature

Un don en nature est une contribution non-financière sous la forme de biens ou de services. C'est l'une des différentes formes de soutien que nos donateurs nous apportent dans le cadre de nos activités. L'année 2021 fut particulièrement exceptionnel, en effet, la crise sanitaire a entrainé la fermeture des restaurants et a eu donc comme effet d'augmenter le stock de denrées périssables et non périssables à la fois chez les restaurateurs mais également les grossistes.

Les œuvres de la mie de pain étant identifié comme un partenaire de premier plan dans la lutte contre l'exclusion, nous avons bénéficié de ce stock dans le cadre de la continuité de nos activités durant cette période. Nos dons en natures ont augmenté cette année par rapport à l'exercice précédent. Nous avons bénéficié de :

- ✓ auprès des grossistes : 614 K€ de dons alimentaires ;
- ✓ auprès des particuliers dans le cadre des deux campagnes de collecte alimentaire en partenariat avec la banque alimentaire : 162 K€ de dons alimentaires et non alimentaires

8.6 Tableaux de rapprochement des charges et contributions volontaires du compte résultat et du compte résultat par origine et destination

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger								
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Générosité du public	Autres ressources					
Achats stockés de matières premières et fournitures	407 248	0	0	0	0	0	436	0	0	0	407 684
Variation des stocks	2 793	0	0	0	-23 902	0	0	0	0	0	-21 109
Achats de matériel, équipements et travaux	22 072	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22 072
Achats non stockés de matières premières et fournitures	915 607	0	0	0	1 436	0	38 089	0	0	0	955 132
RRR Obtenues sur achats	-16 269	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-16 269
Prestations de service avec des entreprises	514 915	0	0	0	617 512	0	75 094	0	0	0	1 207 521
Locations	659 538	0	0	0	7 308	0	161 509	0	0	0	828 355
Charges locatives et de copropriété	11 995	0	0	0	0	0	14 994	0	0	0	26 989
Entretiens et réparations	425 107	0	0	0	0	0	1 231	0	0	0	426 337
Primes d'Assurance	56 554	0	0	0	2 778	0	0	0	0	0	59 333
Divers	30 068	0	0	0	14 046	0	24 078	0	0	0	68 192
Personnel extérieur à l'établissement	219 155	0	0	0	0	0	0	0	0	0	219 155
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	82 471	0	0	0	87 569	0	200 326	0	0	0	370 366
Publicité, publications, relations publiques	0	0	0	0	385 886	0	7 777	0	0	0	393 663
Déplacements, missions et réceptions	4 336	0	0	0	1 817	0	1 001	0	0	0	7 154
Frais postaux et frais de télécommunications	72 619	0	0	0	646 066	0	39 707	0	0	0	758 392
Services bancaires et assimilés	4 428	0	0	0	16 823	0	6 549	0	0	0	27 800
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	463 672	0	0	0	0	0	103 035	0	0	0	566 707
Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	18 609	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 609
Rémunérations du personnel	4 837 699	0	0	0	86 650	86 650	346 601	0	0	0	5 357 601
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 570 098	0	0	0	38 191	38 191	152 765	0	0	0	1 799 246
Autres charges sociales	252 323	0	0	0	4 717	4 717	22 112	0	0	0	283 868
Autres charges de personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides financières	55 067	0	0	0	0	0	0	0	0	0	55 067
Charges diverses de gestion courante	233 925	0	0	0	11 400	0	822	0	0	0	246 147
Charges d'intérêts	31 378	0	0	0	0	0	18 676	0	0	0	50 055
Quotes-part de résultats sur opérations faites en commun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 176	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 176
Charges exceptionnelles - année antérieure	5 380	0	0	0	1 222	0	168	0	0	0	6 770
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotations aux amortissements et aux provisions : charges d'exploitation	538 185	0	0	0	2 152	0	55 970	0	0	0	596 306
Dotations aux provisions et dépréciations								569 556			569 556
Reports en fonds dédiés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	339 937	339 937
Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0	195	0	195
TOTAL	11 425 148	0	0	0	1 901 672	129 558	1 270 940	569 556	195	339 937	15 637 005

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction-nement	Total Compte de Résultat
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature	777 592				777 592
Mises à disposition gratuites de biens	110 717				110 717
Prestations de services					0
Personnel bénévole	314 277			18 361	332 638
TOTAL	1 202 585	0	0	18 361	1 220 946

8.7 Autres informations sur la nature, le montant et le traitement de certains produits et charges

8.7.1 Charges Financières, aides financières

8.7.1.1 Charges financières

Les charges financières sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds » si l'association en justifie. A défaut, elles figurent dans les frais de fonctionnement. Nous comptabilisons pour 2021, 50 K€ de charges financières dont :

- ✓ 31 K€ affecté en missions sociales
- ✓ 18 K€ en frais de fonctionnement

8.7.1.2 Aides Financières

Une aide financière est :

- ✓ soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- ✓ soit une contribution financière facultative octroyée par une association à une autre association destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Dans notre cas, les aides financières sont des sommes d'argent accordée à nos hébérgé.e.s. Ces sommes servent entre autre dans le cadre des démarches de renouvellement de titre de séjour. Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens mais sont bien des sommes permettant de contribuer à la démarche d'accompagnement de nos hébergées. Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charge d'exploitation ; soit 55 K€ en 2021 /39 K€ en 2020.

8.8 *Autres informations sur le contenu de postes du bilan et du compte de résultat*

8.8.1 Produits à recevoir

Les produits à recevoir de l'exercice sont de 321 K€ et concernent :

- ✓ les dons et contributions financières de 2021 encaissés sur le premier semestre de 2022 pour 213 K€ ;
- ✓ les concours publics et subventions des chantiers d'insertion de 2021 encaissés sur le premier semestre de 2022 pour 108 K€.

8.8.2 Produits et charges imputables à un autre exercice

	2021	2020
Charges constatés d'avance	71 014	71 009
Produits constatés d'avance	46 399	71 020

8.8.3 Charges et produits exceptionnels

	2021	2020
Charges excceptionnelles :	103 820	40 669
Sur opération de gestion	12 946	32 911
Sur opération en capital	0	7 758
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	90 874	0
Produits exceptionnels	13 476	18 674
Sur opération de gestion	13 476	18 674
Sur opération en capital	0	0
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	0	0
Résultat exceptionnel	-90 344	-21 995

8.8.4 Transferts de charges

Les transferts de charge de l'année 2021 sont :

- ✓ Les remboursements perçus de l'ASP au titre de l'activité partielle pour 5,3 K€ ;
- ✓ Les remboursements des frais de formation par UNIFAF 169 K€ ;
- ✓ Les avantages en nature pour 9 K€ ;
- ✓ Divers produits divers pour 1,6 K€

8.8.5 Honoraires des commissaires aux comptes

—	SEC HEMBERT
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	86 400
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	**86 400**

9. Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

Edition du : 01/01/2021 au 31/12/2021

EMPLOIS PAR DESTINATION	Exercice 2021	Exercice 2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	Exercice 2021	Exercice 2020
1 – MISSIONS SOCIALES			**1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**		
1.1. Réalisées en France	**1 851 474**	**2 359 913**	**1.1. Cotisations sans contrepartie**	**4 740**	**3 320**
- Actions réalisées par l'organisme	1 851 474	2 359 913			
- Versements à un organisme central ou d'autres			**1.2. Dons, legs et mécénats**	**5 601 044**	**5 918 533**
			- Dons manuels	4 775 030	4 605 033
			- Legs, donations et assurances-vie	750 504	1 207 748
1.2. Réalisées à l'étranger			- Mécénats	75 509	105 752
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres			**1.3. Autres produits liés à l'appel à la générosité**	**0**	**0**
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**1 901 672**	**1 732 912**			
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 901 672	1 732 912			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources	0	0			
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**0**	**0**			
TOTAL DES EMPLOIS	**3 753 146**	**4 092 825**	**TOTAL DES RESSOURCES**	**5 605 784**	**5 921 853**
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	**0**	**0**	**2 - REPRISES DES PROVISIONS**	**0**	**0**
5 – REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**192 137**	**824 604**	**3 – UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS**	**257 075**	**30 798**
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	**1 917 577**	**1 035 223**	**DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE**		
TOTAL GENERAL	**5 862 859**	**5 952 651**	**TOTAL GENERAL**	**5 862 859**	**5 952 651**
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**2 176 315**	**1 141 092**
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	1 917 577	1 035 223
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	**4 093 892**	**2 176 315**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2021	Exercice 2020		Exercice 2021	Exercice 2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE	**1 220 946**	**1 049 027**	**RESSOURCES DE L'EXERCICE**	**1 220 946**	**1 049 027**
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	**1 202 585**	**1 014 743**	**1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**1 220 946**	**1 049 027**
Réalisées en France	**1 202 585**	**1 014 743**	Bénevolat	332 638	499 839
Réalisées à l'étranger			Prestation en nature	110 717	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature	777 592	549 188
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	**18 361**	**34 284**			
Total	1 220 946	1 049 027	Total	1 220 946	1 049 027

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	Exercice 2021	Exercice 2020
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	858 114	64 308
(-) Utilisation	257 075	30 798
(+) Report	192 137	824 604
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	**793 176**	**858 114**

A l'exception des informations précisant les ressources reportées liées à la générosité du public non dédiées non utilisées, les informations figurant dans le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le compte de résultat par origine et destination.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés précisent les montants correspondants en début d'exercice et en fin d'exercice.

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en début de l'exercice est égal au solde des fonds propres disponibles collectés auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Les ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés en fin d'exercice prennent en compte les montants, d'une part, de l'excédent ou du déficit de la générosité du

public de l'exercice et, d'autre part, des investissements et désinvestissements nets financés par la générosité du public de l'exercice, qui sont précisés.

La rubrique « Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public » est déduite des ressources reportées liées à la générosité du public et comprend :

- ✓ Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public ;
- ✓ Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice ;
- ✓ Diminué du prix de vente des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public.

Les ressources par origine comprennent les seules ressources liées à la générosité du public, composées des montants :

- ✓ des cotisations sans contrepartie ;
- ✓ des dons manuels comprenant les produits reçus des ventes de dons en nature ainsi que des legs, des donations, des assurances-vie et des dons effectués dans le cadre du dispositif du mécénat ;
- ✓ des autres ressources liées à la générosité comprenant la quote-part de générosité reçue d'autres organismes et les revenus générés par les actifs issus de l'appel public à la générosité en sus des plus ou moins-values de cessions d'actifs à l'exception de celles des plus ou moins-values relatives aux biens provenant de legs ou de donation avant la date de l'acceptation du legs par l'organe habilité de l'organisme ou avant la date d'entrée en jouissance si celle-ci est postérieure ou avant la date de signature de l'acte authentique de donation.

A ce total des ressources de l'exercice, viennent s'ajouter, d'une part, la part relative à la générosité du public des reprises sur provisions et dépréciations et, d'autre part, l'utilisation des fonds dédiés antérieurs.

Les principes qui ont présidés à l'affectation des coûts sont identique que l'affectation des coûts au niveau du CROD **(voir 8.4.1)**.

10. Autres informations et engagements

10.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions…)

La Présidente de l'Association ainsi que les membres du Conseil d'Administration n'ont perçu aucune rémunération. Pour ce qui concerne les salaires versés aux trois personnes les mieux rémunérées, ils s'élèvent à **241 283 €** sur l'année 2021.

11. Informations relatives à l'effectif

L'effectif salarié au 31.12.2021 de l'association se décompose ainsi, par catégorie :

	Personnel salarié CDI	Personnel salarié en CDD	Personnel salarié en CDDI	TOTAL
Cadres	22	3		25
Employés	88	34	59	181
Ouvriers	6	1		7
Total	116	38	59	213

12. Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

12.1 Engagements financiers donnés et reçus

Pour mémoire, l'association les œuvres de la mie de pain a :

- ✓ reçu un engagement en date du 07 février 2008 pour une durée de 20 ans pour l'emprunt contracté auprès de la caisse des dépôts à hauteur de 1 400 000 euros.
- ✓ signé au profit de SOLENDI une garantie hypothécaire de deuxième rang sur l'ensemble immobilier réalisé.

12.1.1 Les engagements de retraites et avantages assimilés

L'association a décidé de ne pas comptabiliser de provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés. Les indemnités de départ à la retraite sont estimées à **263 821 €** charges sociales comprises.

12.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

12.3 Autres opérations non inscrites au bilan

- ✓ Une subvention de 60 979 € a été accordée en 2002 aux « Restos du Coeur » avec droit de retour en cas de dissolution.
- ✓ Un apport avec droit de reprise de 240 000 € a été consenti par les Œuvres de la Mie de pain à l'ARPE par une convention du 25 juillet 2015. La somme de 120 000 € a été versée en 2016. Le solde de l'apport a été versé le 30 juillet 2021 pour 120 000 €.
- ✓ Dans le cadre des cotisations sociales à verser, nous pourrions être redevable de la taxe sur les transports à verser auprès d'IdF Mobilités (Ex_STIF). Cependant, compte-tenu de notre statut d'association RUP, nous pouvons être partiellement exonérés de cette taxe à la condition d'en faire la demande auprès de l'organisme receveur. Ce dernier délivre une exonération valable pour une durée de trois ans qu'il faut renouveler à chaque fois. Suite au contrôle URSSAF réalisé en 2019, il a été identifié un oubli de renouvellement de demande d'exonération. De ce fait, nous avons initié une nouvelle demande le 22 août 2019. Depuis lors, nous échangeons régulièrement avec IdF Mobilités afin de finaliser cette demande. Cette exonération est de droit pour tout organisme tel que le nôtre et la demande ne relève que d'une procédure administrative obligatoire. Pour preuve, lors de la dernière demande d'exonération, le STIF nous avait refusé cette exonération. Nous avons été contraints de saisir les autorités compétentes et nous avons obtenu l'exonération. Sur la base de ces éléments, il nous semble inopportun de provisionner le versement de cette taxe sur l'exercice 2019 qui s'élève approximativement à 140 K€ ainsi que sur l'exercice 2020 qui s'élève à 175 K€. la taxe s'élève à 193 K€ pour l'exercice 2021.

13. Autres informations utiles pour comprendre la lecture des comptes d'établissements prévus à l'article n°16 des statuts de l'association.

13.1 Tableau de refacturation de personnel entre établissements

REFACTURATIONS DE PERSONNEL ENTRE ETABLISSEMENT - 2021

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Personnel siège salarié	**1 340 639**	63 000	65 000	34 631	836 945	0	341 063
Personnel Chantier Insertion	**379 860**	24 295	21 541	10 771	309 184	4 069	10 000
Total des charges	**1 720 499**	**87 295**	**86 541**	**45 402**	**1 146 129**	**4 069**	**351 063**
Personnel siège salarié	**1 340 639**	0	0	0	0	1 340 639	0
Personnel Chantier Insertion	**379 860**	0	0	0	379 860	0	0
Total des produits	**1 720 499**	**0**	**0**	**0**	**379 860**	**1 340 639**	**0**
Produits - Charges	**0**	**-87 295**	**-86 541**	**-45 402**	**-766 269**	**1 336 570**	**-351 063**

(*) les ventilations de personnel entre établissements sont neutres sur le total association

13.2 Tableau de ventilation des frais de siège

VENTILATION FRAIS SIEGE
2021

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Depenses frais de siège	**900 205**	61 366	64 158	24 715	580 229	17 269	152 467
Produits frais de siège	**900 205**	0	0	0	0	900 205	0
Produits - Charges	**0**	**-61 366**	**-64 158**	**-24 715**	**-580 229**	**882 936**	**-152 467**

13.3 Tableau de répartition des dons

REPARTITION DES DONS ENTRE ETABLISSEMENTS
2021

	ASSOCIATION	E.S.I.	F.J.T.	PENSION	REFUGE	SIEGE	VIE ASS.
Résultat avant répartition	**1 917 577**	-158 506	-291 618	-39 661	-1 181 150	0	3 588 511
Résultat après répartition	**0**	158 506	291 618	39 661	1 181 150	0	-1 670 935
Résultat soumis à l'AG	**1 917 577**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**1 917 577**